





2^{ème} Rallye Régional Centre Alsace

Ville de SELESTAT

24 Octobre 2015

Comptant pour la coupe de France des Rallyes Et le Trophée des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine - Alsace

REGLEMENT

Version 23 septembre 2015

ASA ALSACE - 10 rue de Waldkirch - 67600 SELESTAT

Téléphone: 03.88.74.76.20 Fax : 03.88.74.76.23

Courriel: sport.auto.alsace@gmail.com







2^{ème} RALLYE REGIONAL CENTRE ALSACE Ville de SELESTAT

SAMEDI 24 Octobre 2015

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 24 aout 2015 Ouverture des engagements : Lundi 31 août 2015 Clôture des engagements : Samedi 10 octobre 2015

Parution du road-book : Samedi 17 octobre 2015 dispo à l'ASA ALSACE de 8h à 12h et de 13h à

17h et le samedi 24 octobre 2015 à partir de 7h au Circuit EUGENE à

Briefing écrit remis contre émargement lors des

Sélestat le 24 octobre 2015 à 11h40 (Sortie parc fermé)

Parc de Regroupement au PC au Circuit EUGENE (à

Châtenois.

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 17 octobre 2015 de 9h00 à 18h00

Samedi 24 octobre 2015 de 6h30 à 10h00.

Vérifications Administratives :

Vendredi 23 octobre 2015 de 18h30 à 20h30 et samedi 24 octobre 2014 de 7h à 9h30 au Circuit EUGENE à

Châtenois.

Vérifications Techniques :

Vendredi 23 octobre 2015 de 18h30 à 21h30 et Samedi 24 octobre 2015 de 7h à 10h au Circuit EUGENE à

Châtenois.

Heure de mise en place du parc fermé de départ : Samedi 24 octobre 2015 à 10h00

1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 24 octobre 2015 au Circuit EUGENE à 10h30

Publication des équipages admis au départ : Samedi 24 octobre 2015 à 11h.

Briefing des pilotes :

vérifications administratives.

Départ de :

Publication des résultats partiels :

chaque regroupement).

Arrivée du 1er concurrent :

Vérifications finales : Ambulances MADER ZI NORD

Publication des résultats du rallye : Samedi 24 Octobre 2015, 21h30 au Circuit EUGENE à

CHATENOIS.

à SELESTAT, à 19h

Remise des prix : Samedi 24 octobre 2015 à 22h00 au Circuit EUGENE à

CHATENOIS.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ALSACE, en qualité d'organisateur administratif avec le concours de la municipalité de SELESTAT organise le :

2ème RALLYE REGIONAL CENTRE ALSACE - Ville de SELESTAT

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Lorraine Alsace sous le N° ... en date du Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. N°... en date du

Comité d'Organisation

Président : Franck MADER

Membres: Tous les membres de l' ASA ALSACE

Secrétariat du Rallye: ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone: 03.88.74.76.20

Permanences du Rallye

Lieu: Circuit EUGENE à CHATENOIS

Date: 23 et 24 octobre 2015

Horaire : de 18h30 à 20h30 le 23 Octobre et de 8h à la fin de l'épreuve le 24 Octobre 2015

Organisateur technique

Nom: ASA ALSACE

Adresse: 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

1.1P. OFFICIELS

Collège des C. S. :	- Président	M.COTTET Patrice	licence n° 8012/0305
	- Membre	M. HUBER J.Jacques	licence n°10866/0323
	- Membre	M. GERARDIN Didier	licence n°19652/0308
Directeur de Course :		M. BLANQUIN Daniel	licence n°1941/0308
Directeur de Course A	djoint :	M. COUSIN Bernard	licence n°6379/0318
Assistant DC Gestion Assistant DC Gestion		M. BERST Mathieu M. HAZARD J.Hug	licence n°145079/0323 licence n°1505/0304
Directeur de Course d	élégué à l'ES 1	M. ZUMSTEG Charly	licence n°166097/0323
Adjo	oint au DC ES 1	M. LEONATE Michel	licence n°12844/0323
Directeur de Course d	élégué à l'ES 2	M. LARA Yves	licence n°7497/0318
Adjo	int au DC ES 2	M. GROUD Françis	licence n°8035/1318

Médecin Responsable : SAMU 67

Commissaire Technique Responsable : M.PROTOIS Gérard licence n°1906/0321 Commissaires Techniques : M.TENA Emile licence n°124058/0305 M. DERCHE Denis licence n°33547/0314

M.SALTZMANN Michel licence n°15471/0307

Chargés des Relations avec les Concurrents :

M.WAMBACH Jean licence n°3030/0306 Mme LOUIS Elisabeth licence n°1287/0313

Responsable des Commissaires de Route : M. ZUMSTEG Charly licence n° 166097/0323

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Centre Alsace compte pour la Coupe de France des Rallyes 2016 et le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine-Alsace 2015.

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les équipages engagés devront se présenter aux vérifications administratives et techniques à l'heure fixée par les organisateurs qui auront lieu au Circuit EUGENE à Chatenois le vendredi 23 octobre de 18h30 à 20h30 et samedi 24 octobre 2015 de 7h à 10h

Les vérifications finales seront effectuées : Ambulances MADER

Adresse: 10 RUE DE Waldkirch 67600 SELESTAT

Prix de la main d'œuvre : 60€ ttc

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Centre Alsace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 10 octobre 2015.

ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT tél: 03.88 74.76.20

Les concurrents s'engageant avant le 3 octobre 2015 (cachet de la poste faisant foi) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 35€.

- 3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.
- 3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
 - avec la publicité facultative des organisateurs : 300€
 - sans la publicité facultative des organisateurs : 540€
 - Montant de l'engagement membres ASA : 240€
- 3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Seuls les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art 3.1.5P seront pris en compte. Les engagements reçus par FAX ne seront pas pris en compte.

La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA avec une copie du permis de conduire de l'équipage et de la licence 2015.

3.1.13P. Une retenue de 30% du montant des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait après le 10 Octobre 2015. Une retenue de 50% des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait déclaré après le 17 octobre 2015 jusqu'à la date du rallye.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA : sport.auto.alsace@gmail.com

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

GROUPE N/FN

N/FN1: jusqu'à 1400 cm3

N/FN2: au dessus-de 1400 à 1600 cm³ N/FN3: au-dessus de 1600 à 2000 cm³ N/FN4: au-dessus de 2000 cm³

GROUPE A/FA

A/FA5 : jusqu'à 1400 cm³ A5K/FA5K : kit car jusqu'à 1400 cm³

A/FA6 : au-dessus de 1400 et jusqu'à 1600 cm³

A6K/FA6K: Kit car,FRC,S1600 au dessus de 1400 cm3et jusqu'à 1600 cm3

A/FA7 : au-dessus de 1600 à 2000 cm³

A7K/FA7K: kit car au dessus de 1600 et jusqu'à 2000 cm³

A7S : S2000 2.0 Atmo A/FA8 : plus de 2000 cm³

GROUPE GT

GT9: jusqu'à 2000 cm³ GT10: au dessus de 2000 cm³

GROUPE F2000

F11: jusqu'à 1150 cm³

F12: au dessus de 1150 à 1400 cm³ F13: au dessus de 1400 à 1600 cm³ F14: au dessus de 1600 à 2000 cm³

GROUPE R

R1: R1A jusqu'à 1400 cm³

R1B au-dessus de 1400 à 1600 cm³ R2,FR2: R2B au dessus de 1400 à 1600 cm³

R2C au dessus de 1600 à 2000 cm³

R3: R3C jusqu'à 2000 cm³,R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³

R4: Cylindrée corrigée de plus de 2000 cm³

R5

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc du Circuit EUGENE. Les véhicules d'assistance ne pourront y pénétrer que le vendredi 24 octobre à partir de 18H30 et munis de l'autocollant :

« Assistance » avec le n° du concurrent.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistantes aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance,
- en outre il est précisé que le piquetage est interdit.
 - Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction,
- Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, l'autre à l'arrière. Pour tous les autres rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support égal à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle, exclusivement réservée à l'organisateur.

Le numéro d'identification lui sera attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00, 000 en configuration Course.

Dans le cadre de la dérogation à l'article R.322-1 du code la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total: 155+210+155=520mm = taille de la plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1).

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Centre Alsace 2015 représente un parcours de 189,06 km.

Il est composé d'une étape et de 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,99km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3,5 BREITENBACH – LE HOHWALD 6,6 km ES 2,4,6 NOTHALTEN - BLIENSCHWILLER 6,73 km

L'itinéraire et horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 17 octobre 2015 de 9h à 18h00

le : Samedi 24 octobre 2015 de 7h à 10h30.

Rappel : le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3.

6.2.7. P PENALITES

Pour les Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

AUTRES INFRACTIONS:

- 1ère infraction selon gravité: 1 à 3mn ou départ refusé, ou/et amende du montant de l'engagement
- 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double de l'engagement du rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées

Ces pénalités sont infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant est conservé par la FFSA.

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison blanche (chasuble orange, inscription « commissaire » devant et derrière),
- Chef de poste : chasuble orange inscription « Chef de Poste »devant et derrière.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : 4500€ effectivement distribuables,

Coupes: 30 coupes ou lots au minimum.

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 24 octobre 2015 à 22h au Circuit EUGENE à Châtenois.

Répartition des Prix :

	PREMIER		DEUXIEME		TROISIEME		QUATRIEME		CINQUIEME
SCRATCH	335 Euros	1 coupe	225 Euros	1 coupe	175 Euros	1 coupe			
CLASSES de 1 à 4 partants	265 Euros	1 coupe	120 Euros	1 coupe					
De 5 à 10 partants	300 Euros	1 coupe	150 Euros	1 coupe	80 Euros	1 coupe			
Plus de 10 partants	335Euros	1 coupe	200 Euros	1 coupe	100 Euros	1 coupe	50 Euros	1 coupe	25 Euros
Féminine	100 Euros	1 coupe							

ARTICLE 11P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Après les vérifications administratives et techniques, les concurrents disposeront de 15 mn pour se rendre au parc fermé situé au Circuit EUGENE.

Un parc pour les remorques est prévu au Circuit EUGENE.

Le Parc d'Assistance sera accessible à partir de 18h30 le vendredi 23 octobre 2015 et devra être impérativement libéré pour 12h le 25 octobre 2015.

En dehors de ces jours et de ces horaires, aucun véhicule et aucune personne ne pourra pénétrer dans cette enceinte privée sous peine de mise hors course de l'équipage engagé à cette épreuve.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de course sera autorisé à accéder au Parc Assistance. <u>AUTOCOLLANT</u> obligatoire.

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LORRAINE - ALSACE







DEMANDE D'ENGAGEMENT

2^{ème} Rallye Régional CENTRE ALSACE Ville de SELESTAT Samedi 24 octobre 2015

Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation au plus tard le :

10 octobre 2015 (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

ASA ALSACE - 10 rue de Waldkirch - 67600 SELESTAT Accompagnée des droits d'engagements :

300 Euros (avec publicité) - 600 Euros (sans publicité).

Les droits d'engagements sont établis à l'ordre de « ASA ALSACE ».

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON ACCOMPAGNEE DES DROITS D'ENGAGEMENT SERA CONSIDEREE COMME NULLE.

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date à deux épreuves différentes. En signant le présent règlement, le concurrent et les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et d'engagent à s'y conformer, de même qu'aux règlementations générales applicables (y compris des contrôles anti-dopage).

Il certifie l'exactitude des déclarations au dos de cette feuille.

GROUPE	CLASSE				N° COURSE		
		2ème DAIIVE	NII CENTRE !	ALSACE MODERNE			
		Z MALLIE	DU CENTRE A	ALJAGE WIGDERNE			
Date limite de	s engagements :	samedi 10 octobre 2	015 à minuit (cach	net de la poste faisant foi)			
PILOTE							
Nom :			Prénom :				
Adresse :							
Téléphone :			:	Fax :			
Permis de con	duire N° :	D	élivré par :				
Date de délivrance : Date de naissance :							
Licence 2015 N° : Code :Nom de l'ASA :							
VEHICULE							
Marque :		Тур	oe :				
Année :Cylindrée :							
Fiche d'homologation N° :Passeport technique N° :							
Je déclare m'e	ngager au ·						
Je déclare m'engager au :							
RALLYE DU CENTRE ALSACE MODERNE GROUPE CLASSE							
Je joints à la présente, par chèque à l'ordre de l'ASA ALSACE , la somme de 300€ si acceptation publicité							
(rayer la mention inutile) la somme de 600€ sans acceptation publicité							
Les mandats postaux ne sont pas acceptés							
Adresse Postale: ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT ou engagement@asa-alsace.fr							
, wi cooc i oota	IC. NON ALDACE	TO FAC AC VVAIGNITOR (5,000 JEESTAT OF	<u> справентенте аза-азаселн</u>			
Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Particulier de l'épreuve ainsi que les Prescriptions Générales et de la Règlementation Générales des rallyes telles qu'elles ont été établies par la FFSA							
Fait à :		le :		Signature :			